Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260921-2026_83-DE

MAIRIE DE PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage
14 septembre 2026

L'An deux mille vingt six
Le 21 septembre 2026 à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Madame Mary Coxall-Philippe, Maire,

Nombre de conseillers

En exercice	26
Présents	25
Votants	26

Etaient présents :

Mary COXALL-PHILIPPE, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Mickael POITOU, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Maryline LE GRAET, Olivier Morvan, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Patrick DURVICQ, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL

Absents excusés :

Gilles MORVAN qui a démissionné
Fanny GALLAND qui a donné procuration à Céline HOUBERDON

Secrétaire de séance : Céline Houberdon a été élue secrétaire de séance.

DCM 2026-83

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

Protection sociale complémentaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Les orientations proposées sont les suivantes :

· Maintien à court terme des participations actuelles : 15 € en santé et 20 € en prévoyance.

· Réalisation d'un état des lieux des adhésions et des cotisations.

· Établissement de simulations financières selon différents scénarios.

· Suivi des textes d'application de la réforme.

· Préparation, en lien avec le CST et le dialogue social, du futur dispositif de prévoyance.

Le calendrier indicatif présenté prévoit un état des lieux et des simulations en 2026, un travail de dialogue social et de choix du dispositif en 2027-2028, puis la mise en œuvre du nouveau dispositif au plus tard au 1er janvier 2029.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212903025-20260921-2026_83-DE

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 02/09/2026.

Sur avis favorable de la Commission Personnels et Vie de la Mairie du 04/09/2026, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, le 21/09/26

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Céline Houberdon

Le Maire,

Mary Coxall-Philippe